BULLETIN INTERIEUR

Parti Socialiste

12, Cité Malesherbes - PARIS (9e)

DECEMBRE 1970 — N° 20

SOMMAIRE

Jacques ENOCK - Directeur de publication — André LE FLOCH -

A _ LES ORGANISMES CENTRAUX
1.- BUREAU
2.- COMITE DIRECTEUR

B _ LES COMMUNIQUES

C _ LA VIE DU PARTI
1.- LES ELECTIONS MUNICIPALES
2.- CONSEIL NATIONAL D'AVIGNON SUR LA REGIONALISATION
3.- DECISIONS DE LA COMMISSION NATIONALE DES CONFLITS

-:-

Coll. Fondation Jean-Jaurès

A) LES ORGANISMES CENTRAUX

xxx

1) Le Bureau

REUNION DU 25 NOVEMBRE 1970

1.- VIETNAM

Le Bureau publie un communiqué au nom du Parti (texte joint). Une délégation conduite par R.VERDIER remettra ce texte à l'Ambassade des U.S.A.
(Décision adoptée à l'unanimité moins une abstention).

2.- PARTICIPATION DE RESPONSABLES DU PARTI AUX JOURNEES D'ETUDES DE L'ASSOCIATION POUR UNE ALTERNATIVE DE PROGRES LES 21 et 22 NOVEMBRE 1970.

En application de la décision 1.2- du Comité Directeur du 21 novembre et après audition, le Bureau traduit A.CHARDERNAGOR devant la Commission Nationale des Conflits.

Paul ALDUY excusé sera entendu par un prochain Bureau.

3.- QUESTIONS DIVERSES

3.1. Un groupe de travail constitué de 3 membres, (Bureau, Assemblée Nationale, Sénat) préparera pour le Comité Directeur du 12 décembre un projet de modification de la loi électorale municipale ayant pour but la suppression des listes bloquées dans les communes de plus de 30.000 habitants.

3.2. Le Secrétariat National demandera au groupe parlementaire à quel état d'avancement en sont les propositions de loi

- sur la justice militaire;
- en matière électorale.

3.3. Le Bureau propose d'amender le règlement des assises nationales du Parti pour permettre la publication des votes indicatifs.

REUNION DU 2 DECEMBRE 1970

Le Bureau s'est préoccupé de la situation sociale et a publié le communiqué suivant:

La situation sociale est préoccupante. La hausse des prix s'amplifie et le gouvernement lui-même est obligé d'avouer que les prévisions officielles sont largement dépassées. Les salariés, les retraités et les allocataires sont les premiers atteints par cette augmentation continue du coût de la vie. Le gouvernement ne fait rien pour l'enrayer. Au contraire, il multiplie les majorations des tarifs publics qui concourent matériellement et psychologiquement à accroître la hausse.

Dans le même temps, la situation de l'emploi se dégrade rapidement. La production industrielle stagne depuis 6 mois et le nombre de chômeurs déclarés ou non approche les 500.000. Là encore, la responsabilité du gouvernement est éclatante. Au lieu d'assurer la relance de l'économie par les dépenses publiques, il a choisi l'inaction. C'est logique: s'il excelle dans les promesses, il ne peut pas s'attaquer aux structures économiques et sociales qui sont à l'origine de la situation actuelle.

Le Parti Socialisme appuie les revendications légitimes des organisations syndicales pour l'augmentation des salaires, la défense des libertés syndicales, le plein emploi et la mise en place d'un système de retraites garantissant à tous les travailleurs des conditions de repos et de vie décentes.

-:-

REUNION DU 11 DECEMBRE 1970

1.- Le Bureau propose au Comité Directeur

1.1. * que: E.CAZELLES, C.FUZIER, B.JOBERT, E.LOO, P.MAUROY, A.NOTEBART, J.PIETTE, J.POPEREN et un Sénateur représentent le Parti à la Délégation Nationale pour l'Union des Socialistes.

* que: le nom d'Harris PUISAIS soit avancé par le Parti comme personnalité indépendante à la délégation.

* que: J.P.BAREL, D.CEPEDE, J.P.COT, P.DESVALOIS, D.LINDON, représentent le Parti à la Délégation chargée de confronter le Contrat au Plan d'Action Socialiste.

1.2. de reporter au 19 décembre le débat sur l'Association pour un Mouvement réformateur.

1.3. d'adopter le texte ci-joint, sur le procès de BURGOS.

1.4. d'inviter la presse au CONSEIL NATIONAL EXTRAORDINAIRE d'AVIGNON.

2.- Les textes préparatoires au compte-rendu du dialogue entre le P.C. et le Parti, seront communiqués aux membres du Bureau avant sa prochaine réunion.

REUNION DU 18 DECEMBRE 1970

Le Bureau propose au C.D.

* d'adopter le texte ci-joint relatif aux évènements de Pologue.

* de reporter au prochain Comité Directeur le rapport sur les organisations non associées au Parti.

-:-

Coll. Fondation Jean Jaurès

2) Le Comité Directeur

-:-

REUNION DU 12 DECEMBRE 1970

Président: Pierre BEREGOVOY

1.- RAPPORTS AVEC LA C.I.R.

1.1. Marcel CHAMPEIX, Claude DELORME, Claude FUZIER, JAcques-Antoine GAU, Emile LOO, Pierre MAUROY, Guy NEVACHE, Jacques PIETTE, Jean POPEREN et Ernest CAZELLES, Secrétaire chargé des Fédérations, représenteront le Parti à la délégation Nationale pour l'Union des Socialistes.

Suppléants: L.WEYGAND - B.JOBERT - G.JAQUET ou R.PONTILLON.

Le Comité Directeur propose qu'Harris PUISAIS siège à la délégation au titre des personnalités indépendantes.

(Décisions adoptées à l'unanimité moins 6 abstentions).

Le prochain Comité Directeur fixera le mandat des membres du Parti à la Délégation Nationale.

1.2. Jean-Pierre BAREL, Denis CEPEDE, Jean-Pierre COT, Pierre DESVALOIS et Denis LINDON, représenteront le Parti à la Délégation chargée de confronter le Contrat et le Plan d'Action Socialiste.

2.- PROCES DE BURGOS

Le Comité Directeur publie au nom du Parti le communiqué ci-joint.

3.- QUESTIONS DIVERSES

3.1. Le prochain Comité Directeur sera saisi d'un rapport sur la participation de membres du Parti à des Organisations non associées au Parti.

3.2. La presse sera invitée aux débats du CONSEIL NATIONAL EXTRAORDINAIRE d'AVIGNON.

Collection Fondation Jean Jaurès

1.- SITUATION EN POLOGNE

Le Comité Directeur publie un texte au nom du Parti.

(15 voix se sont portées sur l'expression "se réclame" et 12 pour "prétend se référer" dans le dernier paragraphe.

Le texte a été adopté à l'unanimité.

2.- DIALOGUE AVEC LE P.C.F

Le Comité Directeur prend acte de l'état du dialogue avec le P.C.F. et adopte à l'unanimité un "Commentaire introductif" du Parti.

3.- QUESTIONS DIVERSES

3.1. Gérard JAQUET est élu membre du Bureau par 16 voix pour et 12 bulletins blancs, sur 28 votants, en remplacement d'André LABARRERE démissionnaire pour raisons professionnelles.

3.2. Le Comité Directeur du 6 février sera saisi en premier point de son ordre du jour d'un état sur la situation des fédérations.

-:-

Coll. Fondation Jean-Jaurès

B) LES COMMUNIQUÉS

V I E T - N A M

" Pour la première fois depuis le 1er novembre 1968, l'aviation des Etats-Unis a bombardé le Nord Viet-Nam. Un raid de commando a été organisé dans la région de Hanoï.

Ces initiatives risquent de provoquer une reprise de l'escalade dans les opérations militaires. Elles compromettent gravement les chances d'un règlement négocié du conflit.

Elles font douter de la sincérité des déclarations du gouvernement des Etats-Unis selon lesquelles il cherche à mettre rapidement un terme à la guerre."

25 NOVEMBRE 1970

-:-

B U R G O S

" Le procès de Burgos a provoqué un vaste mouvement d'indignation et de protestation dans le monde entier. En Espagne même, jamais encore les manifestations publiques contre la répression franquiste n'avaient eu une telle ampleur et n'avaient été aussi nombreuses.

Il faut poursuivre l'action déjà entreprise pour sauver les accusés menacés de la peine de mort.

Le Comité Directeur du Parti Socialiste décide d'envoyer une délégation à l'Ambassade d'Espagne à Paris.

Il demande à tous ses militants d'agir dans le même sens par des démarches auprès des consulats espagnols.

Il donne mandat au groupe parlementaire socialiste de demander au gouvernement français s'il est intervenu auprès du gouvernement de Madrid pour tenter de sauver les accusés du procès de Burgos.

Il décide de s'entendre avec les autres partis socialistes de la C.E.E. pour demander à celle-ci de suspendre toutes relations avec l'Espagne franquiste."

12 DECEMBRE 1970

Coll. Fondation Jean Jaurès

POLOGNE

"La gravité, l'ampleur, la durée des troubles violents qui ont éclaté en Pologne sont l'expression d'une crise économique, sociale et politique profonde. Il n'est pas possible d'expliquer ces évènements par la seule action d'une minorité d'agitateurs ou d'aventuriers.

Les espérances de libéralisation, conçues au lendemain des troubles de 1956, ont été rapidement déçues. La gestion de l'économie est demeurée centralisée et bureaucratique. L'absence des libertés fondamentales, telles que la liberté d'expression et le droit de grève, a interdit aux travailleurs d'exprimer leurs aspirations et de défendre leurs intérêts. Ainsi de graves difficultés économiques ont elles provoqué une explosion violente de mécontentement.

Vivement ému par les cruelles épreuves du peuple polonais, le Parti Socialiste assure de sa solidarité la classe ouvrière de Pologne en lutte pour ses revendications. Il condamne la répression qui a brutalement frappé les travailleurs de plusieurs grandes villes. Il la condamne d'autant plus fortement qu'elle est le fait d'un gouvernement qui se réclame du socialisme."

19 DECEMBRE 1970

-:-

DIALOGUE AVEC LE PARTI COMMUNISTE

"Le Comité Directeur du Parti Socialiste prend acte du bilan présenté sur l'état du dialogue engagé entre le Parti Communiste et le Parti Socialiste.

Il rappelle que le Congrès d'Issy-les-Moulineaux a décidé que le dialogue ne pourra "aboutir à un accord politique" que si "des réponses satisfaisantes sont apportées aux questions fondamentales".

Dans ces conditions, c'est au Congrès du Parti qu'il appartiendra d'apprécier le bilan global et de décider soit de poursuivre ou d'arrêter le dialogue, soit de s'engager vers l'éventualité d'un accord politique."

19 DECEMBRE 1970

-:-

L O I D E B R E

"Selon des informations publiées au lendemain du Conseil des Ministres du mercredi 16 décembre, informations non démenties, le Président de la République serait intervenu, à cette occasion, à titre personnel et contre l'avis du Premier Ministre, pour introduire dans le projet gouvernemental de modification de la loi DEBRE, une disposition prévoyant l'institutionalisation sans limite de durée des contrats simples dans l'enseignement du Premier degré.

../

Coll. Fondation Jean Jaurès

- marque la gravité, au regard du fonctionnement des institutions, de cette initiative du Chef de l'Etat qui contrevient aux dispositions constitutionnelles relatives aux compétences respectives du Président de la République et du Premier Ministr

- exprime son opposition à une mesure lourde de conséquences pour la paix scolaire;

- apporte son appui au C.N.A.L. pour soutenir toute campagne visant à sensibiliser l'opinion devant la gravité de la situation ainsi créée et à populariser la véritable solution de paix scolaire que constitue la proposition d'intégration formulée par les laïques.

22 DECEMBRE 1970

-:-

L E N I N G R A D

Le Parti Socialiste condamne les conditions dans lesquelles sont actuellement jugés à LENINGRAD 11 citoyens soviétiques.

Deux d'entre eux sont menacés de la peine de mort, les autres de lourdes peines de prison. Or, le procès s'est déroulé à huis-clos, sans que les accusés soient protégés par les garanties conformes aux principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme que l'Union Soviétique a signée.

On constate d'autre part que 9 des accusés sont juifs et que leur arrestation a entraîné de nombreuses autres arrestations de citoyens soviétiques également d'origine juive.

Une fois de plus les accusations de "complot sioniste " servent de prétexte à un mouvement d'anti-sémitisme.

Le Parti Socialiste profondément ému par le procès de Leningrad et par les craintes qu'il fait naître sur ses prolongements, exprime son inquiétude et élève la plus vive protestation."

24 DECEMBRE 1970

-:-

" Le verdict rendu par le Tribunal de Leningrad à malheureusement confirmé les craintes qu'avaient fait naître les conditions dans lesquelles se déroulaient le procès.

- accusation de complot et de trahison pour un délit qui n'avait même pas été commis.
- le huis-clos et l'absence d'observateurs étrangers.
- l'impossibilité pour les accusés de choisir leurs avocats.

Les peines prononcées dont 2 condamnations à mort sont sans proportion avec les actes imputés aux accusés.

Tout décidément fait redouter que ce procès ait été inspiré par un antisionisme qui se confond de plus ... en plus avec l'anti-sémitisme.

Ont veut espérer un geste de clémence de la part du Gouvernement Soviétique, mais aujourd'hui on ne peut qu'exprimer une profonde tristesse et une très vive indignation.

26 DECEMBRE 1970

UNE DECLARATION D'ALAIN SAVARY /

Le Tribunal de BURGOS a prononcé six condamnations à mort à l'issue d'un procès où les accusés n'ont joui d'aucune des garanties élémentaires. Ce verdic suscite notre profonde indignation.

Puissent les chances de clémence demeurer encore réelles.

28 DECEMBRE 1970

o

o o

Quelques déplacements d'Alain SAVARY

SAMEDI 5 DECEMBRE 1970 - réunion de militants
DRAGUIGNAN (Var)

JEUDI 10 DECEMBRE 1970 - réunion publique
DOUAI (Nord)

VENDREDI 18 DECEMBRE 1970 - réunion publique
MASSY (Essonne)

o

o o

Coll. Fondation Jean-Jaurès

c) LA VIE DU PARTI

xxx

1_ LES ELECTIONS MUNICIPALES

La circulaire N°79 en date du 10 décembre 1970 précisait que le Manifeste concernant les élections municipales serait à la disposition des Fédérations aux environs du 25 décembre.

Mais un retard dû à des difficultés d'impression nous oblige à différer à nouveau la diffusion de ce document.

Il en sera de même pour le Programme Municipal qui paraîtra sous la forme d'une brochure.

Nous prions nos camarades de vouloir bien nous excuser de ce retard.

o
o o

2 _ CONSEIL NATIONAL d'AVIGNON SUR LA REGIONALISATION

(salle des fêtes de la Mairie d'Avignon)

La circulaire N°81 du 17 décembre 1970 donne toutes les précisions utiles concernant l'accueil des délégués, les repas ainsi que la réservation des chambres.

Il est cependant utile de rappeler que les sections et fédérations avaient jusqu'au 15 décembre 1970 pour faire parvenir au Secrétariat National les thèses relatives aux problèmes de la Région (conformément à la circulaire N°75 du 23 novembre 1970).

Les textes qui nous parviendraient après cette date ne pourraient être publiées dans le "Bulletin Intérieur", mais pourront être déposés sur le Bureau du Conseil National dès l'ouverture de la séance le samedi 30 janvier à 16 heures.

o
o o

3_DÉCISIONS de la COMMISSION NATIONALE des CONFLITS

a) CHANDERNAGOR

b) CHEVENEMENT

c) MEUDON - BOUTISSOU

xxx

A L'ATTENTION DES TRESORIERS ET SECRETAIRES

NOUS VOUS DEMANDONS DE BIEN VOULOIR RETOURNER DE TOUTE URGENCE LE VOLET DU FEUILLET DE COTISATIONS POUR L'ANNEE 1970 - MERCI -

xxx

a) COMITE DIRECTEUR CONTRE ANDRE CHANDERNAGOR

S E N T E N C E

Considérant que le camarade André CHANDERNAGOR a été renvoyé devant la Commission Nationale des Conflits par le Bureau du Parti pour n'avoir tenu aucun compte des décisions prises par celui-ci le 20 novembre 1970, lui demandant impérativement de ne pas assister aux "Journées d'Etude pour une Alternative démocratique du Progrès".

Après avoir entendu André CHANDERNAGOR ainsi que le Secrétaire du Parti Ernest CAZELLES, le 8 décembre 1970,

Considérant que CHANDERNAGOR a reconnu les faits, bien qu'il invoque pour sa défense n'avoir pas voulu engager le Parti,

Considérant que dans cette affaire, comme l'an dernier, eu égard à sa personnalité et à sa qualité de membre du Bureau du Parti, il apparaît que CHANDERNAGOR a indiscutablement commis une faute en passant outre à l'interdiction qui lui a été faite par le Bureau du Parti,

Considérant qu'il ne pouvait plus ignorer les graves répercussions publiques et politiques qui allaient résulter de sa prise de position tant à l'intérieur que hors du Parti,

Considérant que cette attitude constitue une récidive dans la même indiscipline,

../

Considérant d'autre part que le Parti doit aborder son congrès d'unification dans les meilleures conditions possibles,

Par ces motifs:

La Commission Nationale des Conflits inflige à André CHANDERNAGOR une suspension de toute délégation jusqu'au prochain congrès national ordinaire du Parti (article 62 des Statuts),

Elle juge utile de lui faire application de l'article 63 concernant les adhérents détenant un mandat électif.

Le 17 décembre 1970
Pour la Commission Nationale des Conflits
Le Président: Gilbert COLTICE

o
o o

b) COMITE DIRECTEUR CONTRE

J.P. CHEVENEMENT

S E N T E N C E

Considérant que le camarade J.P. CHEVENEMENT, Secrétaire Politique de la Fédération de Paris au Parti a été renvoyé devant la Commission Nationale des Conflits par le Comité Directeur en date du 7 novembre 1970 pour l'interview qu'il a accordée au journal "Politique Hebdo" pour son numéro du 5 novembre 1970,

Après avoir entendu J.P. CHEVENEMENT ainsi que le Secrétaire du Parti Ernest CAZELLES le 8 décembre 1970,

Considérant que CHEVENEMENT n'a pas nié avoir tenu les propos qui lui sont reprochés arguant pour sa défense qu'il ne pensait pas, ce faisant nuire au Parti,

Considérant que si CHEVENEMENT a parfaitement le droit comme n'importe quel militant du Parti de s'exprimer librement à l'intérieur du Parti et d'y défendre avec la force de toute sa conviction les idées qu'il croit justes, il lui a incontestablement porté un très grave préjudice en laissant diffuser les propos rapportés, et ce d'autant plus que CHEVENEMENT est un dirigeant responsable du Parti.

Considérant d'autre part que le Parti Socialiste doit aborder son congrès d'unification dans les meilleures conditions possibles,

../

Fondation Jean-Jaurès

Par ces motifs;

La Commission Nationale des Conflits inflige à J.P. CHEVENEMENT, en application de l'article 62 des statuts une suspension de toute délégation de six mois.

Le 17 décembre 1970
Pour la Commission Nationale des Conflits
Le Président: Gilbert COLTICE

o
o o

c) APPEL DE LA SECTION DE MEUDON CONTRE BOUTISSOU DE LA SECTION DE PUTEAUX

S E N T E N C E

La Commission Nationale des Conflits considérant l'appel interjeté par la Section de Meudon contre la décision de la Commission Fédérale des Conflits des Hauts de Seine en date du 25 mai 1970 laquelle rejetait comme non fondée la demande de contrôle déposée contre le camarade BOUTISSOU auquel il était reproché d'avoir fait distribuer des tracts mettant en cause Georges DARDEL,

Considérant les décisions du Comité Directeur en date du 7 décembre dernier consécutives à la situation au sein de la section de Puteaux,

Considérant d'autre part les conditions dans lesquelles est intervenue la reconstitution de la dite section le 4 décembre 1970.

Par ces motifs:

La Commission Nationale des Conflits estime que l'appel interjeté par la section de Meudon contre la sentence de la Commission Fédérale des Conflits des Hauts de Seine dans l'affaire section de Meudon contre BOUTISSOU est devenue sans objet.

Le 17 décembre 1970
Pour la Commission Nationale des Conflits
Le Président: Gilbert COLTICE

o
o o